



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense  
et protection civile**

Metz, le 31 août 2021

Le préfet de la Moselle

Affaire suivie par : Anne-Marie CHAPPELLIER

Tél : 03 87 34 87 87

E-mail : anne-marie.chappellier@moselle.gouv.fr

à

Monsieur le Maire de SARREBOURG

**OBJET : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

P. J. : Arrêté du 27 juillet 2021 publié au Journal officiel le 31 août 2021

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 27 juillet 2021 publié au Journal officiel le 31 août 2021, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 septembre 2020.

Je vous précise que vos administrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal officiel pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.

Un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjoint au chef du SIDPC,

Myriam MATTLIN